



Infolettre de la Société des Médecins du Canton de Berne 21/12/2024

Le corps médical et prio.swiss s'accordent sur une solution pour les taxes d'urgence

Chères consœurs et chers confrères,

Lors d'un dialogue constructif, la Fédération des médecins suisses (FMH) et la nouvelle association faîtière des assureurs-maladie prio.swiss se sont mises d'accord sur une solution pragmatique concernant l'application des indemnités forfaitaires de dérangement en cas de consultations pressantes et urgentes.

Par la présente, nous attirons votre attention sur le communiqué de presse correspondant de la FMH, prio.swiss et mfe du 20 décembre 2024.

communiqué de presse

Salutations collégiales,

Le Comité exécutif de la Société des Médecins du Canton de Berne

Amthausgasse 28
3011 Berne
T 031 330 90 00
info@berner-aerzte.ch

Mentions légales

L'infolettre de la Société des Médecins du Canton de Berne est un moyen d'information officiel et est envoyée régulièrement aux membres de l'association. Pour modifier vos données ou poser des questions sur l'infolettre : info@berner-aerzte.ch ou par téléphone au 031 330 90 00.

© 2023 Société des Médecins du Canton de Berne